

Avant-propos

Le droit est un. Le risque de l'oublier est grand en un temps où le « spécialiste » règne. Ceux qui arpentent les terres du droit social le savent bien. Rappeler les uns ou les autres au sens de l'unité n'est pas inutile. Retenir à cette fin, et en attendant que vienne le temps d'autres déclinaisons, le thème des sources du droit, en l'occurrence celles du droit du travail, n'est point dépourvu de justification. Au gré de considérations qui n'ont pas toujours la science pour fin ultime a été proclamée la spécificité d'une discipline née d'à peu près rien, construisant ses propres normes en contemplation d'objectifs qui n'appartiendraient qu'à elle ou, à l'opposé, l'étroitesse des liens qu'elle entretient avec les autres segments du Droit, singulièrement le droit civil, aux vertus partiellement (re)découvertes et ardemment (quoique sélectivement) proclamées. S'il est clair que, de cette apparence d'alternative, la seconde branche est plus juste que la première, la question mérite mieux, en tout état de cause, qu'imprécations ou fulminations. A l'examen serein des normes et des dogmes, à la mesure du poids des concours et conflits, le Laboratoire de droit social de l'Université Panthéon-Assas a convié des universitaires, d'ici et d'ailleurs, et l'un de ces hauts magistrats qui, au fil des jours et des arrêts, contribuent à l'édification de la Cité du droit. D'un cycle de conférences naît aujourd'hui un livre. Succession de regards, il convie le lecteur à un voyage dans le Droit et dans les entrelacs de principes et de règles dont les concours ou conflits offrent à l'amateur de tectonique juridique matière à riches découvertes et à confirmation d'une intuition : de la logique des droits, celle du Droit triomphe.

Bernard TEYSSIÉ,
*Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris II),
Directeur du Laboratoire de droit social.*